

SOUTIEN À L'ACCUEIL DE STAGIAIRES



COVID19

La Région s'engage aux côtés des jeunes

C'EST BON A SAVOIR

Pour qui ?

Les associations Loi 1901 de la région Bretagne.

les stagiaires de moins de 30 ans cherchant un stage d'au moins ou plus de 2 mois

Quand ?

Date de dépôt des demandes d'examen des candidatures pour l'accueil de stagiaire (par mail avec en pièce jointe la convention de stage) :

13 septembre 2021

Cela se passe comment ?

L'association touche une aide de 200 euros par mois et par stagiaire après la signature d'une convention.

L'association s'engage à signer la charte et à fournir la convention de stage entre elle et l'établissement de formation ou scolaire.

La démarche est à faire auprès des coordonnées suivantes:

Tel - 07 76 05 92 65

Mail - direction@cemea-bretagne.fr

SOUTENIR C'EST ACCUEILLIR ... DANS NOS STRUCTURES

La crise sanitaire a rendu complexe la possibilité de faire son stage afin de valider son cursus et/ou de pouvoir entrer sur le marché du travail.

En parallèle, les associations sont aussi en difficulté pour relancer leurs missions d'intérêt général. Les Ceméa Bretagne, avec un soutien de 200 000€ de la Région Bretagne, en partenariat avec le Crajep Bretagne et le Mouvement Associatif Breton lancent une campagne de soutien aux associations pour accompagner et soutenir l'accueil des stagiaires.

L'objectif est de faire lever par un soutien financier pour soit rémunérer le/la stagiaire et/ou soit pour améliorer les conditions de son accueil.

Vous êtes une association bretonne, nous pouvons définir avec vous l'accueil du . de la stagiaire.

Vous êtes un.e étudiant.e, nous pouvons faire circuler votre CV au sein des différents réseaux pour vous soutenir dans votre recherche ..

